

	et aide aux provinces à cet égard en conformité des accords susceptibles d'être conclus à cette fin entre le ministre du Travail et les provinces avec l'approbation du gouverneur en conseil	375,000 00
526	Versements à l'Office national du film pour la projection de films d'enseignement	24,000 00
527	Dépenses éventuelles pour le recrutement et le déplacement d'ouvriers étrangers venant s'engager sur la terre ou dans d'autres industries essentielles au Canada là où la main-d'œuvre canadienne fait défaut	200,000 00

COMMISSION D'ASSURANCE-CHÔMAGE

528	Déplacement de main-d'œuvre à destination et en provenance d'endroits où des emplois sont disponibles dans le domaine de l'agriculture et de l'industrie et aux frais à cet égard	550,000 00
-----	---	------------

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE ADDITIONNEL 1947-48

TRAVAIL

Loi des rentes sur l'Etat—

753	Pour autoriser, après comme avant la fin de l'année financière courante, l'acquittement à même le fonds des rentes sur l'Etat d'obligations inhérentes à des contrats de rentes conclus avant le premier jour de janvier 1947 et censés avoir été ainsi conclus ou modifiés en vertu de la Loi des rentes sur l'Etat et ratifiés par le gouverneur en conseil	1 00
754	Justes salaires, conciliation et enquêtes en matière de différends industriels, y compris l'application de la législation y afférente, et pour l'activité en vue d'une plus grande collaboration dans l'industrie entre patrons et ouvriers—Crédit supplémentaire	25,000 00

DÉMOBILISATION ET RECONVERSION

TRAVAIL

914	Conseil national et conseils régionaux du travail en temps de guerre—Crédit supplémentaire	5,000 00
915	Formation professionnelle des membres licenciés des forces armées du Canada, y compris les engagements non remplis les années passées—Crédit supplémentaire	500,000 00
916	Pour pourvoir aux dépenses qui peuvent être encourues pour faire venir des ouvriers du dehors du Canada pour travailler sur les terres et dans d'autres industries essentielles du Canada, lorsque la main-d'œuvre canadienne ne suffit pas aux besoins—Crédit supplémentaire	500,000 00

RECONSTRUCTION ET APPROVISIONNEMENTS

568	Administration	1,989,208 00
569	Pour pourvoir à la liquidation de contrats, y compris les engagements des années antérieures à l'égard de l'acquisition	